



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CHAMBERY
51 AV DE BASSENS
73018 CHAMBERY CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 18 68 924 232 497

Référence de l'avis : 25 73 0036338 41

Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

RESIDENCE LE TILIA APPT 104
166 RUE DES TILLEULS

73000 CHAMBERY

Numéro FIP : 730 08 25 3280296789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2025

Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 73009

LEDUC DANIELE
RESIDENCE LE TILIA APPT 104
166 RUE DES TILLEULS
73000 CHAMBERY

Somme qu'il vous reste à payer

3 442,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

25 septembre	2025 :	860,00 €
27 octobre	2025 :	860,00 €
27 novembre	2025 :	860,00 €
29 décembre	2025 :	862,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1810 6008 109X XXXX XXX6 084

Identifiant de la banque : AGRIFRPP881

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021H68I2D232118PAS1A25

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au
15/09/2025.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP CHAMBERY
SAID CHAMBERY
51 AVE DE BASSENS

73018 CHAMBERY CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 49 170

Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : DENIZART DANIELE



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
V	L			

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,50

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Pensions, retraites, rentes.....	33483			
Abattement spécial de 10%.....	- 3348			
Salaires, pensions, rentes nets.....	30135			30135
BIC pro., régime micro, déclarés.....	38003			
Abattement ⁶	- 19002			
BIC pro., régime micro, nets.....	19001			
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal.....				19001
Revenu brut global.....				49136
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				49136
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	34
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				* 6837
Impôt proportionnel.....				+ 4
Impôt total avant crédits d'impôt.....			6841	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	4		4	- 4
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				6837
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				6837
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :				- 2971
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :				- 424
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :.....				3442
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER				3442
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				49170

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

34

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

Plafond total de 2023.....

Déclar. 1
16741

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....

+ 4399

Plafond calculé sur les revenus de 2024.....

+ 4637

Plafond pour les cotisations versées en 2025.....

= 17264

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 13,91%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.